



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

Arrêté de police de circulation Chemin de Lasprades

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

Vu la demande en date du 03/08/2022 par laquelle M. Rui PELITEIRO, agissant pour le compte de l'entreprise SOTRANASA domiciliée 35 Boulevard Saint-Assisclé – 66000 PERPIGNAN, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux de remplacement de poteaux Telecom et tirage de câble ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie – signalisation temporaire de panneaux;

Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

ARRETE :

Article 1er : Du Mardi 16 Août 2022 au Mardi 6 Septembre, la circulation sera basculée sur la chaussée opposée au niveau du Chemin de Lasprades, et le stationnement interdit aux abords du chantier.

Article 2 : L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra également être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge de la société SOTRANASA. Elle se fera par la mise en place d'une circulation alternée manuellement.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vaudreuille.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 03.08.2022

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.

